

Préavis ramené à un mois

Par evenels, le 23/11/2012 à 11:59

Bonjour,

Je suis dans la fonction publique, j'ai changé de lieu de travail en septembre, j'ai donc un arrêté d'affectation, avec ceci puis-je obtenir de ramener le préavis pour mon appartement à un mois au lieu de 3? Sachant que je n'ai pas changé de département et que mon trajet domicile/travail est juste un peu plus long?

Je vous remercie

Par cocotte1003, le 24/11/2012 à 14:12

Bonjour, peu importe la distance, c'est le fait d'etre muté qui est pris en compte.vous faites une LRAR à votre bailleur lui indiquant que vous avez droit au préavis réduit (copie de la preuve de votre mutation sera la bien venue, vous fixez par la meme une date pour l'état des lieux de ortie et indiquez vos disponibilités pour les visites de relocation. N'oubliez pas de remettre rapidement l'appartement en état conforme à celui indiqué sur votre état des lieux d'entrée. Votre bailleur ne peut refuser votre préavis réduit qu'en le contestant en justice, cordialement